



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

Date de transmission de la convocation 31 mars 2026.

L'an deux mil vingt six, le neuf du mois d'avril le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
CARLIER Thierry	1 ^{er} adjoint et Maire délégué de Brunelles	X		
VEDIE BERLAND Edwige	2 ^{ème} adjointe	X		
ENEULT Hervé	3 ^{ème} adjoint et Maire délégué de Coudreceau	X		
VAUDRON Aline	4 ^{ème} adjointe	X		
BOTINEAU William	5 ^{ème} adjoint	X		
TRIVERIO Valérie	6 ^{ème} adjointe	X		
GAUTHIER Nicole	Conseillère Municipale	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
LEVIER Christophe	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
SINEAU Thierry	Conseiller Municipal	X		
HAUDRY Valérie	Conseillère Municipale	X		
GOSNET Philippe	Conseiller Municipal	X		
GOUËLIBO Sophie	Conseillère Municipale	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
GUILLOMNEAU Julie	Conseillère Municipale	X		
CHERAMY Emilie	Conseillère Municipale	X		
REMARS Pauline	Conseillère Municipale	X		
CHARLES Barnabé	Conseiller Municipal	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
VEDIE BERLAND Edwige a été nommée secrétaire de séance.

CONVENTION D'ACHAT D'EAU POTABLE POUR COUDRECEAU (délibération n° 14-09/04/2026)

La commune d'Arcisses a été mise en demeure d'abandonner sa ressource en eau de Coudreceau. Elle est désormais alimentée par la Communauté de communes Terres de Perche depuis le secteur de Marolles les Buis.

Elle se retrouve ainsi interconnectée avec les communes de la Communauté de communes Terres de Perche, à savoir, les communes de Saint-Victor-de-Buthon, Marolles-les-buis, Saintigny, Combres, Chassant et Nonvilliers-Grandhoux.

Une convention fixant les modalités administratives, techniques et financières de fourniture d'eau potable en gros à Arcisses pour Coudreceau doit être établie entre la commune et la communauté de communes Terres de Perche. Celle-ci a été adoptée par la communauté de communes Terres de Perche le 03 mars 2026.

La communauté de communes Terres de Perche garanti à la commune d'Arcisses la fourniture d'eau à hauteur de 30 000 m³ par an et 80 m³/j en pointe.

De plus, elle fera bénéficier la commune de sa sécurisation en eau afin de garantir la continuité de fourniture d'eau.

Le prix de vente d'eau en gros sera fixé par la redevance déterminée pour la vente en gros par délibération du Conseil Communautaire Terres de Perche. Les tarifs sont révisables chaque année par délibération de cette assemblée.

La base du prix au mètre cube d'eau vendu à la commune d'Arcisses, livré au point de fourniture est le suivant :

$$P_o = P_{Fo} + C_{DCo}$$

Et dans lequel :

P_{Fo} : Part délégataire (inclus dans C_{DCo} au moment de la signature de la convention car exploitée en régie).

C_{DCo} : Part intercommunale Terres de Perche (redevance).

A ce prix s'ajouteront, le cas échéant, la redevance d'abonnement pour le compteur, la redevance de prélèvement due à l'Agence de l'eau, la TVA et les éventuelles taxes qui seraient imposées par la réglementation.

A titre d'information, le prix P_o est de **1 €HT/m³ à la date d'entrée en vigueur de la présente convention.**

La communauté de communes Terres de Perche émettra au début de chaque semestre « n » une facture des volumes livrés à la commune d'Arcisses pour Coudreceau au cours du semestre « n-1 ».

La convention est conclue pour 5 ans, reconductible une fois tacitement pour 2 ans, elle prend effet le 17 février 2026.

Après en avoir délibéré, la commune d'Arcisses **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention fixant les modalités administratives, techniques et financières de fourniture d'eau potable en gros à Arcisses pour Coudreceau.

La secrétaire,
VEDIE BERLAND Edwige.



Le Maire, Stéphane COURPOTIN.

